



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

UNITÉ TERRITORIALE DÉPARTEMENTALE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demandes de permis de construire n° PC0522762300002, PC0522762300003, PC05212523C0004, PC05212523C0005, PC05212523C0006, PC05212523C0007 présentées par la SASU SOCOA 7 – GLHD représentée par M. David PORTALES 1, Allée Jean Rostand à MARTILLAC (33650) en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire des communes de Laville-aux-Bois et de Chamarandes-Choignes

Par arrêté préfectoral n° 52-2025-01-00117 du 29 janvier 2025 est organisée du lundi 24 février 2025 à 9h00 au vendredi 28 mars 2025 inclus jusqu'à 17h00 une enquête publique relative aux demandes de permis de construire n° PC0522762300002, PC0522762300003, PC05212523C0004, PC05212523C0005, PC05212523C0006, PC05212523C0007 présentées par la SASU SOCOA 7 – GLHD représentée par M. David PORTALES 1, Allée Jean Rostand à MARTILLAC (33650) en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire des communes de Laville-aux-Bois et de Chamarandes-Choignes

Pendant la durée de l'enquête toute personne intéressée pourra consulter le dossier :

- sur support papier et en version numérique en mairie de Chamarandes-Choignes 24, rue de Chamarandes-Choignes 52000 Chamarandes-Choignes (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00) et en mairie de Laville-aux-Bois 25, grande rue 52000 Laville-aux-Bois (du lundi de 9h00 à 12h30 et de 14h à 18h, le mercredi de 9h00 à 12h30 et le vendredi de 9h00 à 12h30) ;
- sur internet à l'adresse suivante : <https://www.haute-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Construction-d-une-centrale-photovoltaïque-au-sol-presentee-par-la-Societe-SOCA-7-GLHD>

Les personnes intéressées pourront faire part de leurs observations :

- sur le registre d'enquête déposé dans les mairies de Chamarandes-Choignes et de Laville-aux-Bois ;
- par voie postale à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Chamarandes-Choignes ou de la mairie de Laville-aux-Bois;
- par voie électronique à l'adresse : ddt-enquete-publique-ads@haute-marne.gouv.fr.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations seront consultables directement sur le registre mis à disposition dans chaque mairie.

Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture : <https://www.haute-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Construction-d-une-centrale-photovoltaïque-au-sol-presentee-par-la-Societe-SOAOA-7-GLHD> dans les meilleurs délais.

Monsieur André KUNZELMANN, militaire en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire siégera à la mairie de Chamarandes-Choignes et de Laville-aux-Bois aux dates et heures indiquées ci-dessous afin de recueillir les déclarations éventuelles des personnes intéressées :

- **le lundi 24 février 2025 de 9h00 à 12h00, (mairie de Laville-aux-Bois)**
- **le mercredi 12 mars 2025 de 9h00 à 12h00, (mairie de Chamarandes-Choignes)**
- **le samedi 22 mars 2025 de 9h00 à 12h00, (mairie de Laville-aux-Bois)**
- **le vendredi 28 mars 2025 de 14h00 à 17h00, (mairie de Chamarandes-Choignes)**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires et dans les mairies de Chamarandes-Choignes et de Laville-aux-Bois pendant une durée d'un an minimum à l'issue de l'enquête. Ils seront également consultables pour la même durée sur le site Internet de la préfecture.

À la réception du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, la Préfète de la Haute-Marne, autorité compétente, statuera sur les demandes de permis de construire.